

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2012

DEPARTEMENT  
LOIR ET CHER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16 novembre 2012

MAIRIE  
CHISSAY EN TOURAINE  
41051

### Délibération N°2012/1

L'an deux mil douze le seize novembre, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MIJEON, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION :** 8 novembre 2012

### ETAIENT PRESENTS :

M. MIJEON Jean-Michel, M. MARTIN Pierre, M. FARDEAU Thierry, Madame SIMIER Christelle, Mademoiselle SIMIER Catherine, M. LEVEQUE Raphaël, M. CLAVIER Jean-Claude, M. RAGOT Josselin, M. PELLE Gilles, M. PLASSAIS Philippe,

**ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES:** Melle BAK Stéphanie

**POUVOIRS :** Monsieur PILOQUET Yannick a donné pouvoir à M. PLASSAIS Philippe, M. MARION Sébastien a donné pouvoir à M. MARTIN Pierre

La séance a été ouverte sous la présidence de M. MIJEON Jean-Michel, maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Secrétaire de séance : M. PELLE Gilles

### **OBJET : Virement de crédits 2012 COMMUNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2012 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet de la dépense	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	somme	Chapitre et article	somme
Dépenses imprévues	022 - 022	572.00		
Intérêts réglés à l'échéance			66 - 66111	572.00
<b>Totaux</b>		<b>572.00</b>		<b>572.00</b>

Pour : 12  
Contre :/  
Abstention :/

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

**OBJET : Virement de crédits 2012 COMMUNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2012 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet de la dépense	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	somme	Chapitre et article	somme
Dépenses imprévues	020 - 020	15000,00		
Mobilier			21 - 2184	15000,00
<b>Totaux</b>		<b>15000,00</b>		<b>15000,00</b>

Pour : 12  
Contre :  
Abstention :

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

**OBJET : Vœu de la commune de Chissay-en-Touraine à Monsieur le Préfet de Loir et Cher concernant les nouveaux périmètres de l'intercommunalité**

Le 19 Novembre prochain va se réunir la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). Celle ci aura à se prononcer sur l'évolution à venir des périmètres communautaires, en particulier celui de la Communauté de communes du Cher à la Loire.

Par ce vœu la municipalité de CHISSAY en TOURAINE se fait l'écho des élus des 9 communes de notre communauté qui, en 2011, ont à une très grande majorité émis un avis défavorable au premier projet du préfet.

Nous exprimons une nouvelle fois nos plus vives inquiétudes devant l'empressement de l'Etat de prendre un arrêté de projet de périmètre avant le 31 décembre 2012 afin de pouvoir mettre en œuvre une procédure de fusion dérogatoire qui se trouve être paralysante et surtout contraignante puisqu'elle oriente fortement les accords des conseils municipaux.

En effet, même si les 9 conseils municipaux de la CCCL se prononcent contre un projet de fusion celui ci à de forte chance de leur être imposé.

Le conseil municipal de CHISSAY en TOURAINE est convaincu que les périmètres qui vont être redéfinis doivent répondre à des logiques territoriales et non partisans et politiques.

Cette loi de 2010 a initié un processus de rationalisation des structures intercommunales qui devrait conclure à une adéquation de ces dernières avec les réalités des bassins de vie. Un périmètre inadapté ne pourra pas être approprié ni par les élus locaux ni par la population. Dans ces conditions il faut arrêter d'appliquer cette réforme au mépris des élus locaux et surtout de sa population.

CHISSAY en TOURAINE considère que la réforme des périmètres n'est pas une réformette qui n'engage pas pour l'avenir, mais une réforme structurelle.

Dans cette perspective, toute fusion n'est guère envisageable, a fortiori sans consentement local fort, sans un temps de préparation important.

Il est à noter qu'actuellement il y a sur les territoires impactés une très grande différence de points de vue autant politique économique et sociologique et qu'aucune volonté d'accord ni de réflexion des différentes parties ne semble vouloir aboutir.

Derrière les questions de périmètres, il y a des organisations humaines à rapprocher, il y a des taux de fiscalité à faire converger et des compétences à unifier.

Nous souhaitons en conséquence que les questions politiques importantes :

-quelles compétences exercées ?

-quelle politique fiscale ?

-quelle politique de redistribution vers les communes ?

Soient étudiées.

En conclusion Le conseil municipal de CHISSAY en TOURAINE demande que le préfet et la CDCI privilégient la qualité de concertation et qu'aucun arrêté de projet ne soit pris avant qu'une étude globale ne soit réalisée.

Cette étude doit être un préalable à l'arrêté de projet et non l'inverse et aura pour but de démontrer ou non la fusion envisagée.

Pour : 12

Contre: /

Abstention: /

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Conseil Municipal a évoqué l'avancement des travaux de la commune à savoir :

- Travaux du parking derrière la Mairie
- Travaux EDF : enfouissement des réseaux
- travaux du stade.

Le Maire,  
Jean-Michel MIJEON